

## **Prolongement de la ligne 8 du métro : Une nouvelle offre de transport dans le Val-de-Marne**

Opération du contrat de plan Etat-Région 2000-2006, le prolongement de la ligne 8 du métro du terminus sud actuel « Créteil – Préfecture » à la future station « Créteil – Parc des Sports », devrait franchir une étape décisive le 20 septembre prochain. C'est en effet ce jour là que le Conseil du STIF doit se prononcer sur cet avant-projet d'extension.

### **Un peu d'histoire**

Ce prolongement s'inscrit dans la continuité des extensions successives de la ligne 8 au sud, qui, toutes, ont accompagné le développement du Val-de-Marne et de Créteil notamment :

- en 1942 à "Charenton - Ecoles" ;
- en 1970 à "Maisons-Alfort – Stade" ;
- en 1972 à "Maisons-Alfort – Juillottes" ;
- en 1973 à "Créteil – L'Echat" ;
- en 1974 à "Créteil – Préfecture".

### **Caractéristiques du projet**

Réalisée en surface sur près de 1800 mètres au-delà du terminus actuel, l'opération prévoit la création :

- d'une nouvelle station au niveau du parc municipal des sports à 1300 mètres ; elle sera en correspondance avec la future ligne de bus en site propre (TCSP) "Pompadour – Sucy – Bonneuil" également inscrite au contrat de plan Etat - Région et dont la mise en service est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2010 ;
- d'une zone de garage et d'entretien pour le matériel roulant ;
- d'une passerelle enjambant la RD1 ; elle reliera les quartiers sud de Créteil au parc des sports et offrira un accès direct au nouveau terminus et au TCSP.

### **Intérêt du projet**

Ce prolongement utilisé chaque jour par 14 500 voyageurs, permettra :

- d'accompagner la dernière étape de développement de la ville de Créteil au sud ;
- de renforcer le maillage en banlieue grâce à sa correspondance avec le TCSP qui permettra d'accéder rapidement aux lignes D du RER (nouvelle gare de Pompadour), A du RER (gare de Sucy-Bonneuil) et du TVM (Pompadour), et également d'assurer la desserte des zones d'activités situées au nord de Valenton.

### **Financement de l'opération**

D'un montant de 83 M€ (CE. janvier 2005), ce projet devrait être financé comme suit :

- Région Ile-de-France : 37,5 M€
- Etat : 18,7 M€
- Département du Val-de-Marne : 8,1 M€
- Communauté d'agglomération Plaine Centrale : 6,3 M€
- RATP : 12,4 M€

**Mise en service prévisionnelle : 2010**

#### **Contact Presse**